

**OBJET REALISATION DE PREAUX ET REFECTION DES ETANCHEITES  
DE LA TOITURE DU REFECTOIRE A L'ECOLE LES BANCOULIERS**

**DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE  
INTERCOMMUNALE DU NORD DE LA REUNION (CINOR)**

Dans le cadre de sa politique de réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré, la Ville va engager des travaux de réalisation de préaux et de réfection des étanchéités de la toiture du réfectoire à l'école les Bancouliers.

Cette opération consiste à la construction de deux préaux, un permettant la couverture de l'ancien amphithéâtre et l'autre consistant à assurer la jonction entre le réfectoire et les classes situés au nord de l'école. De plus, une réfection totale de l'étanchéité du réfectoire sera entreprise.

Le montant global estimé du projet (ingénierie + travaux) s'élève à 289 800,00 € HT au stade du PRO-DCE.

Il est envisagé de demander un fonds de concours à la CINOR en vue du financement des travaux concernant la réfection de l'étanchéité du réfectoire relevant de sa compétence. Ces travaux sont estimés à 45 925,93 € (ingénierie + travaux).

Compte tenu de la subvention régionale sollicitée par la Commune pour l'ensemble des travaux, la participation de la CINOR s'élèverait à 21 057,51 €, selon le plan de financement suivant :

Dépenses € HT		Financement € HT	
Locaux de restauration scolaire	45 925,93	Subvention Région (50 %)	144 900,00
Autres locaux	243 874,07	Part Ville	123 842,49
		Fonds de concours CINOR	21 057,51
TOTAL	289 800,00	TOTAL	289 800,00

Je vous demande en conséquence :

- de m'autoriser à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) en vue de participer au financement des travaux de réalisation de préaux et de réfection des étanchéités de la toiture du réfectoire à l'école les Bancouliers à hauteur de 21 057,51 € ;
- de m'autoriser à signer la convention de fonds de concours avec la CINOR et tous actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
01/07/2015



Gilbert ANNETTE

**OBJET REALISATION DE PREAUX ET REFECTION DES ETANCHEITES  
DE LA TOITURE DU REfectoire A L'ECOLE LES BANCOULIERS**

**DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE  
INTERCOMMUNALE DU NORD DE LA REUNION (CINOR)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/3-37 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur EUPHRASIE Didier, 5ème Adjoint de Quartier, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTSE**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) en vue de participer au financement des travaux de réalisation de préaux et de réfection des étanchéités de la toiture du réfectoire à l'école les Bancouliers à hauteur de 21 057,51 €.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la CINOR et tous actes y afférents.

**ARTICLE 3**

La recette correspondante sera imputée au Budget principal sous le chapitre 13, article 1315.